

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2024

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt-quatre, le neuf janvier à dix-neuf heures et trente minutes
En exercice :	14 Le Conseil Municipal de la Commune de Présilly, dûment convoqué, s'est réuni en session
Présents :	11 ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DUPERRET, Maire
Votants :	12 Date de la convocation du Conseil Municipal : le 4 janvier 2024

Conseillers présents : N. DUPERRET, L. DUPAIN, D. ROULLET, T. PORRET, F. DUFOND, P. JOLY, S. MACHIN, P. MARCHAND, D. MAXIT, B. PORRET, A. VULLIET

Conseillers excusés : Y. NARDO donne pouvoir à B. PORRET, M. FAVRE

Conseiller absent : C. CLERT

Ordre du jour de la séance du conseil municipal :

- Nomination du secrétaire de séance,
- Ouverture des crédits d'investissement,
- Compte rendu des décisions.

Vérification des présences :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que. Y. NARDO donne pouvoir à B. PORRET, M. FAVRE et C. CLERT sont absentes.

A l'issue de la vérification des présences, le nombre de conseillers en exercice participant à la séance est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, le quorum est atteint avec 11 présences.

1- ARRETE DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2023

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques, aucune demande n'est faite. Le Procès-Verbal est arrêté et sera signé par le Secrétaire de Séance.

2- NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit dans son alinéa 1^{er} que « Au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance », il convient de désigner un secrétaire pour la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance et il est ensuite procédé au vote :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec :

12 votes pour

0 vote contre

0 abstention

Désigne Stéphane MACHIN secrétaire de séance.

3- OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire explique qu'en attente du vote du budget primitif 2024 et afin d'éviter toute discontinuité dans l'exécution des dépenses, les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

CHAPITRES	BUDGET 2023	OUVERTURES DE CREDIT 2024
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	44 543.63 euros	11 135.91 euros
Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées	159 400.00 euros	39 850.00 euros
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	541 113.00 euros	135 278.25 euros
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	250 000.00 euros	62 500.00euros

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec :

12 votes pour

0 vote contre

0 abstention

Autorise l'ouverture anticipée des crédits au titre de l'exercice 2024 tels que visés ci-dessus.

4- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020, DU 7 JUILLET 2020, DU 12 OCTOBRE 2021 ET DU 27 JUIN

Par délibération n° 2020-26 en date du 26 mai 2020, du 7 juillet 2020, du 12 octobre 2021 et du 27 juin 2023, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat délégation pour l'exécution de certaines missions.

Décision 2023-25 – La Commune renonce à utiliser l'exercice de son droit de préemption pour les parcelles cadastrées ZB 60 sises à PRÉSILLY 74160 – 474 route des Hôteliers.

Le Conseil municipal,

Prend acte de cette décision.

5- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Commission urbanisme :

L. DUPAIN rappelle que la prochaine commission urbanisme aura lieu le 31 janvier 2024 à 18h30.

Commission finances :

L. DUPAIN rappelle que la prochaine commission finance aura lieu le 16 janvier 2024 à 19h00.

Commission communication :

L. DUPAIN souhaite organiser prochainement une commission relative au devenir du bulletin municipal. Il explique qu'il soulève cette question en raison du décalage des informations utiles par rapport à la date de parution du bulletin ; du coût d'édition ainsi que le travail important de constitution.

Il souhaite que la commission s'interroge sur un changement possible de format.

Mme Favre rejoint la séance à 19h40

Commission travaux :

T. PORRET informe que la prochaine commission organisée fin janvier, début février portera sur :

- le tracé de dévoiement de la canalisation d'eau potable de la route du Thouvex jusqu'au centre du village. Des travaux qui auront lieu entre 2024 et 2025,
- le mur du cimetière et le compte rendu du nouveau bureau d'étude. Le bureau d'étude revient sur le degré de gravité présenté initialement et fait savoir qu'il n'y a pas de péril. Une partie des travaux pourront être effectués en régie,

- suite de la réunion publique concernant les travaux route du moulin, prévue le 17 janvier à 19h avec les riverains et tout habitant souhaitant participer.

Commission sociale :

D. ROULLET rappelle que le repas des aînés n'aura pas lieu cette année et qu'il est remplacé par un déplacement à Présilly dans le Jura, commune comptant 123 habitants. Les aînés seront accueillis pour un repas et pourront visiter le village, le château fort géré par une association locale et rencontrer les élus locaux Cet événement aura lieu le 2 juin 2024

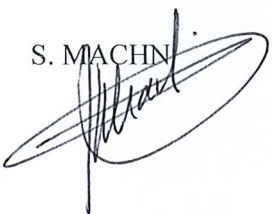
6- DIVERS :

Aucun autre point n'est abordé.

La séance est levée à 19H50

Le Secrétaire de séance

S. MACHN



Présilly, le 13 février 2024

Le Maire

N. DUPERRÉ

